



08 mai 2026 – Salles des banquets, Ouaga 2000

CRITERES & NOMINES PAR CATEGORIE

I. LES PRIX PRINCIPAUX (10 CATEGORIES)

Kundé du meilleur artiste traditionnel

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè auteur d'une œuvre de musique traditionnelle sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. L'œuvre doit être d'une bonne qualité technique et artistique, et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...).

NOMINES:

- A. ALASSANE ZORGHOU
- B. ISSOUF MANEM-YAM
- C. MARIE GAYERI

Kundé du meilleur artiste de musique religieuse

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè auteur de musique religieuse moderne et ayant une œuvre sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. L'œuvre doit être d'une bonne qualité technique et artistique, et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...).

NOMINES :

- A. ABBE ROMAIN ANTOINE SAWADOGO
- B. SŒUR INES NADINE KANTIONO
- C. TOUSSY

Kundé de la meilleure chanson moderne d'inspiration traditionnelle

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè auteur d'une chanson moderne inspirée du patrimoine culturel burkinabè sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. La chanson doit être d'une bonne qualité technique et artistique, et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...).

NOMINES:

- A. Burkindi (MARIE GAYERI)
- B. Rakiré (TANYA feat ZOUG-NANZAGUEMDA & NANA BIBATA)
- C. Ropero (REMAN)

Kundé de l'artiste le plus joué en discothèque

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè auteur d'une ou plusieurs œuvres qui ont été largement exploitées par les discothèques (night-clubs et bar-dancings) des principales villes du Burkina Faso entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026.

NOMINES:

- A. PRIVAT
- B. REMAN
- C. TANYA

Kundé du meilleur clip vidéo

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè dont le clip vidéo a connu une bonne diffusion entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. Le clip vidéo doit répondre aux normes professionnelles de l'audiovisuel et être particulièrement abouti sur le plan technique et artistique (qualité des images, scénario, montage, décor, jeu d'acteurs, etc.).

NOMINES:

- A. Dans la Zup (LIMACHEL feat KID BOSS, FRANCKY FP, MOUSSA PETIT SERGENT & FLEUR)
- B. Rakiré (TANYA feat ZOUG-NANZAGUEMDA & NANA BIBATA)
- C. Tonton (AUDRAY)

Kundé de la révélation

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè révélé au grand public par sa première œuvre. L'œuvre doit être sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. L'œuvre doit être d'une bonne qualité technique et artistique. L'œuvre doit avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, Internet, espaces de diffusion...).

NOMINES:

- A. AWA GUINDO
- B. HAKHWA
- C. MAS B

Kundé de l'espoir

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè auteur d'une première œuvre. L'œuvre doit être sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. Les qualités intrinsèques et le potentiel artistique de l'auteur doivent présager un espoir certain pour la musique burkinabè. L'œuvre doit avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...).

NOMINES:

- A. HAKHWA
- B. MAS B
- C. PETIT SEBGO

Kundé du meilleur *featuring* burkinabè

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè auteur d'une chanson en *featuring* avec un autre artiste ou groupe musical burkinabè. L'œuvre doit dénoter une bonne complicité artistique, être d'une bonne qualité et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...). Celle-ci doit être sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026.

NOMINES:

- A. Dans la Zup (LIMACHEL feat KID BOSS, FRANCKY FP, MOUSSA PETIT SERGENT & FLEUR)
- B. Jamais fatigué (KAYAWOTO feat ISSOUF MANEM-YAM)
- C. Rakiré (TANYA feat ZOUG-NANZAGUEMDA & NANA BIBATA)

Kundé du meilleur artiste féminin

Critères de nomination : Etre un artiste féminin ou un groupe musical féminin de nationalité burkinabè auteure d'une œuvre sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. L'œuvre doit être d'une bonne qualité technique et artistique et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...).

NOMINEES:

- A. AUDRAY
- B. MARIE GAYERI
- C. TANYA

Kundé d'or

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè auteur de deux (2) œuvres au moins dont la dernière œuvre a été sorti et diffusé entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. L'œuvre doit être d'une bonne qualité technique et artistique et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...). L'artiste doit avoir œuvré pour sa promotion à travers des actions médiatiques et hors médias et faire montre d'une progression artistique et d'innovation constante dans l'organisation et la gestion de sa carrière.

NOMINES:

- A. PRIVAT
- B. REMAN
- C. TANYA

II. LES PRIX SPECIAUX (05 CATEGORIES)

Kundé du meilleur artiste burkinabè de la diaspora

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè évoluant à l'extérieur du Burkina Faso dont la dernière œuvre est sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. L'œuvre doit être d'une bonne qualité technique et artistique et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...) au Burkina Faso et/ou dans le pays de résidence.

NOMINES :

- A. CHEEZY (France)
- B. LOSS BENKY'S (USA)
- C. RICKSON DOLEX (USA)

Kundé du meilleur artiste étranger vivant au Burkina Faso

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical étranger vivant au Burkina Faso dont la dernière œuvre est sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. L'œuvre doit être d'une bonne qualité technique et artistique et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...).

NOMINES :

- A. BARSAS 1ER (Côte d'Ivoire)
- B. COMMANDANT LA JOIE (Benin)
- C. DEODAT C (Benin)

Kundé du meilleur artiste de l'Afrique de l'Ouest

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical originaire de l'Afrique de l'Ouest dont la dernière œuvre est sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. L'œuvre doit être d'une bonne qualité technique et artistique et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...) au Burkina Faso.

NOMINES :

- A. DJELYKABA BINTOU (Guinee)
- B. MALAKEY (Mali)
- C. ROSELINE LAYO (Côte d'Ivoire)

Kundé du meilleur artiste de l'Afrique centrale

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical originaire de l'Afrique centrale dont la dernière œuvre est sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026. L'œuvre doit être d'une bonne qualité technique et artistique et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...) au Burkina Faso.

NOMINES:

- A. FERRE GOLA (RD Congo)
- B. KOCEE (Cameroun)
- C. ROBINIO MUNDIBU (RD Congo)

Kundé du meilleur *featuring* de l'intégration africaine

Critères de nomination : Etre un artiste ou groupe musical burkinabè auteur d'une œuvre en *featuring* avec un artiste africain sortie et diffusée entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026 au Burkina Faso. L'œuvre doit être d'une bonne qualité technique et artistique et avoir connu un succès commercial et/ou médiatique (médias, internet, espaces de diffusion...) au Burkina Faso.

NOMINES:

- A. Anhan [AWA BOUSSIM (Burkina Faso) feat DOBET GNAHORÉ (Côte d'Ivoire)]
- B. Kultiéyenma [MARIE GAYERI (Burkina Faso) feat ZARA MOUSSA (Niger)]
- C. Qui t'a dit? [YOUNG CED (Burkina Faso) feat TOOFAN (Togo)]